



Collectif Ex-Placé DPJ

**Mémoire présenté dans le cadre des
États généraux du travail social**

**Montréal, Québec
Octobre 2023**

Table des matières

Brève présentation de l'organisme

Préambule

Enjeux et recommandations

1. Reconnaître et mettre à profit les savoirs expérientiels des personnes concernées : Le droit à la participation et l'importance de l'implication
2. L'importance de la stabilité et la disponibilité des intervenants afin de développer le lien de confiance
3. Offrir une formation spécialisé sur la protection de la jeunesse et les droits des jeunes placés à tous les intervenants
4. Offrir du soutien clinique, prévenir la fatigue de compassion et développer le sentiment d'efficacité personnel des intervenants
5. Mieux définir les rôles et responsabilités des divers acteurs, en fonction des actes réservés, et faciliter la compréhension à l'aide d'un intervenant pivot
6. Soutenir les familles et prévenir les placements en offrant un accompagnement holistique avec la communauté
7. Encourager la médiation familiale, favoriser les ententes volontaires et réduire l'utilisation des tribunaux
8. Offrir des milieux de vie qui répondent aux besoins des jeunes et des conditions de travail favorables pour les intervenants

Brève présentation de l'organisme

Le Collectif Ex-Placé DPJ a été initié par d'anciens jeunes placés. Fondé le 13 septembre 2022, le Collectif est un groupe formé de jeunes et d'adultes ayant reçu des services de la protection de la jeunesse ainsi que de leurs alliés. Sa mission est de mettre en lumière et de rendre publics les enjeux criants rencontrés par les enfants de la DPJ et les jeunes issus des Centres jeunesse du Québec. Le Collectif souhaite répondre aux besoins des jeunes qui sont ou ont été suivis par la protection de la jeunesse. Il facilite la prise de parole et la mobilisation des ex-placés et offre différentes activités de prévention, d'éducation, de soutien et d'accompagnement aux jeunes placés de 14 à 35 ans. Les services offerts par le Collectif sont largement inspirés des modèles d'association d'entraide REPAIRS en France et dans les autres provinces canadiennes.

Préambule

Le Collectif tient à intervenir dans le cadre des États généraux du travail social, car nous croyons que des changements de pratique et de paradigme s'imposent au Québec, notamment pour toute clientèle ou personne recevant des services dans un contexte involontaire, mais également dans un contexte où les services sociaux sont intégrés dans un réseau axé de plus en plus sur la santé physique, tandis que plusieurs enjeux sociaux criants nécessitent une attention particulière. Nous parlerons bien évidemment des besoins de parents et de jeunes pris en charge en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse ou de la Loi sur la justice pénale pour adolescents. Cependant, il est important d'ajouter que nos membres reçoivent également d'autres services sociaux, notamment ceux des programmes Jeunes en difficulté, Santé mentale et dépendances et des services psychosociaux généraux, mais également ceux du réseau communautaire. De cette façon, nous croyons que nos recommandations sont généralisables à d'autres programmes et services.

Enjeux et recommandations

Perspective en travail social

1. Reconnaître et mettre à profit les savoirs expérientiels des personnes concernées : Le droit à la participation et l'importance de l'implication

Trop souvent nous faisons le constat que les parcours des jeunes à l'intérieur des services publics sont traumatiques pour les jeunes, malgré le fait que tous les acteurs pensaient prendre des décisions dans leur meilleur intérêt. Les jeunes se sont très souvent sentis dépouillés de leur pouvoir d'agir et soumis à un système autocratique qui n'a pas su prendre en compte leurs besoins développementaux et identitaires.

Nous sommes d'avis que les jeunes placés et anciens placés détiennent des savoirs expérientiels qui doivent être mis à contribution dans l'amélioration des services rendus. Les personnes concernées peuvent être impliquées dans la formation, dans la recherche, dans l'intervention et se mobiliser pour changer les politiques et pratiques.

Nous recommandons que les jeunes soient systématiquement consultés et impliqués sur les enjeux qui les concernent, tant au plan individuel lors de leur prestation de services que collectivement, pour assurer l'amélioration des politiques, programmes et services qui leur sont destinés.

Pratiques en travail social

2. L'importance de la stabilité et la disponibilité des intervenants afin de développer le lien de confiance

En tant que jeunes qui ont vécu divers traumatismes dans l'enfance, nous avons parfois de la difficulté à faire confiance à l'adulte. Afin de développer le lien de confiance, nous avons besoin de la disponibilité des intervenants pour nous écouter. Les relations constantes et attentionnées avec des figures significatives et sécurisantes nous amènent à apprendre que le monde est un endroit stable et sécuritaire. Le simple fait de croire en la réussite de quelqu'un améliore ses probabilités de succès et provoque une amélioration de ses performances.

Nous sommes inquiets que le stress vécu au quotidien par des intervenants surchargés ait un impact négatif sur nous, les jeunes et nos familles. Nous reconnaissons que la charge de travail, et particulièrement les charges de cas élevées, ne permet pas aux intervenants de prendre le temps nécessaire pour écouter, conseiller et soutenir les jeunes et leur famille.

Nous sommes également très préoccupés par le roulement du personnel et par les multiples intervenants dans la vie des jeunes, qui ont pourtant besoin de stabilité dans leurs relations et de prévisibilité.

Nous recommandons que les conditions d'exercice des intervenants leur permettent de forger une relation de confiance avec les jeunes et les familles qu'ils doivent aider. Également que des mesures soient mises en œuvre pour contrer le roulement du personnel dans les services sociaux.

3. Offrir du soutien clinique, prévenir la fatigue de compassion et développer le sentiment d'efficacité personnelle des intervenants

Nous reconnaissons que le sentiment d'impuissance augmente la vulnérabilité des intervenants et peut contribuer à leur épuisement professionnel, et même à leur départ, particulièrement en protection de la jeunesse.

Nous reconnaissons que la fatigue de compassion et le trauma vicariant ont des répercussions graves sur l'efficacité au travail, les relations interpersonnelles et la santé globale.

Nous recommandons que les intervenants soient soutenus adéquatement.

L'organisation des services sociaux

4. Mieux définir les rôles et responsabilités des divers acteurs, en fonction des actes réservés, et faciliter la compréhension à l'aide d'un intervenant pivot

Nous sommes préoccupés du fait que les jeunes et les parents ont de la difficulté à naviguer les services publics. Les jeunes nous disent parfois ne pas savoir où se référer, qu'il y a trop d'intervenants dans leur vie et qu'ils ne comprennent pas qui fait quoi.

Nous reconnaissons qu'il existe de nombreux acteurs dans le domaine de l'intervention psychosociale, tels que le travail social, la psychologie, la psychoéducation, la criminologie, etc. Nous croyons qu'il est important de mieux définir les rôles et responsabilités de chacun, en fonction des actes réservés afin de faciliter la compréhension des individus sur l'écosystème de soutien.

Nous recommandons de mettre en place un intervenant pivot qui accompagne l'individu à découvrir, comprendre et activer son écosystème dans une perspective d'interdépendance plutôt que d'indépendance.

5. Soutenir les familles et prévenir les placements en offrant un accompagnement holistique avec la communauté

Nous savons que, au cours de leur enfance, près d'un enfant québécois sur cinq est signalé à la DPJ, un sur dix est pris en charge par les services sociaux et un sur vingt est placé hors de son milieu familial ([Statistiques provenant de l'étude de Tonino Esposito](#)). La DPJ ne doit pas être la porte d'entrée ou un outil pour avoir accès à des services de première ligne. Nous sommes d'avis que dans plusieurs cas il serait nécessaire d'effectuer des plans d'interventions pour et avec les parents afin de les aider à développer leurs capacités parentales. Aussi, nous constatons une surreprésentation des jeunes issus de milieux socioéconomiques défavorisés et ethnoculturels dans les services de protection de la jeunesse.

Nous recommandons d'intensifier les efforts de prévention auprès des personnes et des familles confrontées à des conditions de vie précaires et d'adapter les interventions à leurs besoins.

6. Encourager la médiation familiale, favoriser les ententes volontaires et réduire l'utilisation des tribunaux

Nous croyons qu'il est nécessaire de changer de posture envers les parents afin de faciliter l'adhésion aux services. Pour ce faire, nous recommandons la mise en place de services d'entraide entre parents, par exemple des cafés rencontres, et le déploiement de pair-aidant famille spécialisée en protection de la jeunesse.

Nous sommes particulièrement inquiets concernant le nombre de dossiers qui a explosé au point où les délais légaux ne sont plus respectés devant les tribunaux. En septembre 2023, la bâtonnière du Québec a prévenu le gouvernement qu'une crise « gravissime » affecte les services judiciaires en protection de la jeunesse. Le ministre de la Justice admet qu'il existe actuellement « des enjeux relativement aux délais rattachés aux « 60 jours » - quand un enfant est confié à la DPJ, l'ordonnance provisoire ne peut excéder 60 jours (Pour consulter l'article:

<https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2023-09-20/services-judiciaires-en-dpj/le-barreau-n-a-pas-le-monopole-des-solutions-dit-jolin-barrette.php>)

Nous recommandons de minimiser les interventions coercitives dans la vie des familles et de favoriser des interventions collaboratives et communautaires.

7. Offrir des milieux de vie qui répondent aux besoins des jeunes et des conditions de travail favorables pour les intervenants

Nous reconnaissons que les intervenants ont besoin de conditions de travail favorables pour leur permettre d'exécuter leur travail et nous reconnaissons que les milieux de vie désuets et inhospitaliers ont des impacts sur les intervenants et sur les jeunes.

Nous sommes inquiets de constater la négligence institutionnelle que certains jeunes vivent pendant leurs placements. Alors qu'une étude démontre que, pour la moitié de ces cas où la santé et la sécurité de l'enfant ont été jugées compromises au Québec, la négligence parentale est le principal facteur de risque. Certains jeunes sont retirés de leur milieu familial et se retrouvent à vivre de la négligence institutionnelle.

Nous recommandons la construction et la rénovation de nouveaux milieux de vie qui répondent aux besoins des jeunes.

Formation et recherche

8. Offrir une formation spécialisée sur la protection de la jeunesse et les droits des jeunes placés à tous les intervenants

Nous reconnaissons que les intervenants ont besoin de se sentir équipés et compétents sur les plans théorique et pratique pour intervenir efficacement.

Nous recommandons la mise en oeuvre d'une formation spécialisée sur la protection de la jeunesse et nous croyons qu'il est nécessaire d'impliquer d'anciens jeunes placés à la formation des intervenants.

Nous recommandons également qu'une formation obligatoire soit offerte à tous les intervenants en protection de la jeunesse concernant les droits des jeunes placés.